

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

**6 janvier 2014**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi sixième jour du mois de janvier deux mille quatorze à 19 heures, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

- Monsieur le maire Albert Santerre,
- Madame la conseillère Josée Goyette, Messieurs les conseillers : Benoit Lamontagne, Donald Pinard, André Dulude, Ghislain Quintal et Éric Rioux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Albert Santerre.
- Monique Aubry, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim est présente.

---

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Tous les membres du conseil municipal sont présents à l'ouverture de la séance. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016
3. Période de questions sur le programme triennal d'immobilisations
4. Clôture de la session.

**2014.0101**

**1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire sur le programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité ;

QUE l'ordre du jour proposé le 6 janvier 2014, soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE.

**2014.0102**

**2. Approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil adopte, conformément à l'article 953.1 du Code municipal, le programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les trois années subséquentes comme suit :

<b>2014 :</b>	- Arpentage, acquisition et frais de génie	
	3 <sup>ième</sup> Rang et 1 <sup>er</sup> Rang Sud	35 000
	- Rapiéçage mécanisé	50 000
	- Fossé 5 <sup>ième</sup> Rang	50 000
	- Rénovation Centre communautaire	150 000
		= <b>285 000 \$</b>
<b>2015 :</b>	- Rechargement 5 <sup>e</sup> Rang	50 000

- Arpentage et frais de génie du Rang de l'Église Nord secteur du village	30 000
- Travaux de réfection du 1 <sup>er</sup> Rang Sud	100 000
- Abaissement de la côte du 3 <sup>ème</sup> Rang	40 000
- Rapiéçage mécanisé	50 000
	= 270 000 \$
<b>2016 :</b> - Rapiéçage mécanisé	100 000
- Fondation, pavage et frais de génie du rang de l'Église Nord – secteur du village	150 000
- Fossés	30 000
	= 280 000 \$

ADOPTÉE.

**3. Période de questions**

**2014.0103**

**4. Clôture de la session**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE la présente séance soit clôturée.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Albert Santerre, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Aubry, directrice générale – secrétaire trésorière par intérim.

=====

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**6 janvier 2014**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi sixième jour du mois de janvier deux mille quatorze à 19 h 15, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

- Monsieur le maire Albert Santerre,
- Madame la conseillère Josée Goyette, Messieurs les conseillers : Benoit Lamontagne, Donald Pinard, André Dulude, Ghislain Quintal et Éric Rioux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Albert Santerre.
- Monique Aubry, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim est présente.

\_\_\_\_\_  
L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Tous les membres du conseil municipal sont présents à l'ouverture de la séance. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du cahier des prévisions budgétaires de l'année 2014;
- 3- Période de questions sur les prévisions budgétaires
- 4- Clôture de la session.

**2014.0104**

**1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire sur le budget 2014**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Benoit Lamontagne et résolu à l'unanimité ;

QUE l'ordre du jour proposé le 6 janvier 2014, soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE.

**2014.0105**

**2. Approbation du cahier des prévisions budgétaires 2014**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve le cahier des prévisions budgétaires pour l'année 2014 estimant des recettes de 1 118 939 \$, des dépenses de fonctionnement de 875 809 \$, des affectations totalisant 243 130 \$. La taxe foncière générale est établie à soixante-dix-neuf virgule cinq cents (0,795 \$) du 100 \$ d'évaluation, le tarif pour la collecte des matières résiduelles à 164,82 \$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole et le tarif pour la collecte sélective à 48,63 \$ par unité de logement, commerce et exploitation agricole. Une compensation de 0,000366 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

Que le cahier des prévisions budgétaires dûment complété sera transmis au Ministre des Affaires municipales dans les soixante jours de son adoption et le document explicatif du budget 2014 sera distribué gratuitement à chaque numéro civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du Code municipal.

ADOPTÉE.

**3. Période de questions**

**2014.0106**

**4. Clôture de la session**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE la présente séance extraordinaire soit clôturée

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Albert Santerre, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Aubry, directrice générale – secrétaire trésorière par intérim.

=====

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

**6 janvier 2014**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue le lundi sixième jour du mois de janvier deux mille quatorze à 19 h 30, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents :

- Monsieur le maire Albert Santerre,
- Madame la conseillère Josée Goyette, Messieurs les conseillers : Benoit Lamontagne, Donald Pinard, André Dulude, Ghislain Quintal et Éric Rioux formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Albert Santerre.
- Monique Aubry, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim est présente.

\_\_\_\_\_  
**ORDRE DU JOUR**

1. Période de recueillement
2. Considération et adoption de l'ordre du jour
3. Considération et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2013
4. Première période de questions
5. Virements budgétaires 2013
6. VOIRIE MUNICIPALE :
  - 6.1 Dépenses de voirie de décembre 2013 :

- Rainville Automobile inc.	237.58 \$
- Denis Gagnon	3 050.29
- Les Équipements Baraby inc.	30.34
- Équipements Inotrac inc.	3 028.36

- Les Pétroles Dupont inc. - 1474.5 lt. diesel 2 090.31
  - Carrefour St-Ignace-inc. – diesel 275.00
  - André Gagnon couteaux pour sens unique 459.90 = 9171.78\$
7. Formation des comités ( membres des comités 2013)
    - 7.1. Services de santé et protection civile (maire – Josée Goyette – Benoît Lamontagne)
    - 7.2. Matières résiduelles et Comité consultatif d’urbanisme (maire – Ghislain Quintal – Benoît Fontaine)
    - 7.3. Loisirs et culture (maire – Benoît Lamontagne – Éric Rioux)
    - 7.4. Communications et pacte rural (maire – Benoît Lamontagne – Éric Rioux)
    - 7.5. Voirie municipale (maire – Éric Rioux – Donald Pinard)
    - 7.6. Incendie (maire – Donald Pinard – Ghislain Quintal )
    - 7.7. Comité du centenaire
  8. Nomination de représentants et du maire suppléant
    - 8.1. Représentant de la Municipalité à la Corporation de développement de Bedford et région
    - 8.2. Conseiller désigné pour siéger à la M.R.C. en l’absence du maire
    - 8.3. Nomination du maire suppléant
  9. Paiement des frais d’adhésion :
    - 9.1. Association des directeurs municipaux du Québec 407 \$ plus taxes
    - 9.2. Infotech contrat de soutien 4 565 \$ plus taxes
    - 9.3. Québec municipal 80.00\$ plus taxes
    - 9.4. OBV Yamaska 50 \$
  10. Approbation des rémunérations et autres contrats pour l’année 2014 :
    - 10.1 Rémunération de la directrice générale et secrétaire-trésorière 45,331.00\$ année, incluant 6% vacances plus assurances collectives et régime de retraite représentant 5% du salaire annuel
    - 10.2 Rémunération de l’inspecteur municipal en voirie 48 150.00\$ année (hiver et été), incluant 8% vacances, plus assurances collectives et régime de retraite représentant 5% du salaire annuel
    - 10.3 Tarif horaire pour le conducteur du camion de déneigement 18 \$ en 2014
    - 10.4 Contrat d’entretien du centre communautaire et mairie 2160 \$ /année et 10 \$ chaque location pour une réception
    - 10.5 Comité sélection appel d’offres services professionnels 200 \$ par membre du comité
    - 10.6 Rémunération de Marc-André Gherardi – conseiller aux loisirs 20 \$/hre
  11. Approbation des subventions aux organismes de loisirs :
    - 11.1 Les loisirs de Saint-Ignace-de-Stanbridge inc 7 000 \$
    - 11.2 Subvention sport jeunesse 4 250\$
    - 11.3 Bibliothèque de St-Ignace 5 000\$
  12. Adoption du règlement 309.012014 pour fixer les taux des taxes et des tarifs de l’exercice financier 2014 ainsi que les conditions de leur perception dont le taux d’intérêt à 15%
  13. Modification du Règlement 2013-07-304 ainsi que la résolution 2013-11244 afin de corriger, conformément à l’article 202.1 du code municipal, l’erreur cléricale suivante : le numéro de règlement modifié qui doit se lire 2008-03-304 au lieu de 2011-11-304
  14. CUPW-STTP – l’avenir de Postes Canada :
    1. Résolution « améliorer le protocole du service postal canadien »
    2. Résolution « l’examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles »
  15. Comité intermunicipal des incendies :
    1. Approbation de la recommandation 13-198 afin d’autoriser le budget 2014 de 75 772 \$ pour la prévention;
    2. Approbation de la recommandation 13-199 relative au renouvellement du mandat de Madame Lacey Gilman à titre de gestionnaire pour la Ville de Bedford auprès de l’École nationale de pompiers du Québec;
    3. Approbation de la recommandation 13-200 afin d’autoriser le budget total du service des incendies 2014 au montant de 300 056 \$;
    4. Approbation de la recommandation 13-201 afin d’autoriser le budget 2014 en sécurité civile au montant de 10 000 \$;
    5. Approbation du paiement de 25 112.66 \$ représentant la quote-part de la municipalité pour l’achat du camion incendie Pierce 1998
  16. Autorisation de dépenses et de paiements pour les achats suivants :
    - 2<sup>ème</sup> versement André Gagnon pour le déneigement 411.68 \$ taxes incl.

- Paradis, Lemieux, Francis (paiement contrat retenir/14) 574.88 \$ taxes incl.
- HI-Tech informatique : photocopies couleur et cartouches d'encre 118.32 \$
- Suzie Poulin remboursement activités sportives 132.00 \$
- MRC Brome-Missisquoi : honoraires géomatique & phot. 713.04 \$
- Marie Bertrand fleuriste 75.88 \$
- Librairie Moderne livres de bibliothèque 1 609.65 \$
- 17. Soumission de 9082-7171 Québec inc. (Denis Martin) pour la réparation et peinture du camion 12 500 \$
- 18. Société d'Agriculture de Missisquoi – Réponse à nos questions concernant la demande de paiement de 500 \$ dans le cadre du pacte rural 2013
- 19. Lettre d'une citoyenne demandant l'adoption d'un Règlement sur les PIIA à Mystic
- 20. Autorisation de dépôt au Ministère des affaires municipales, Régions et occupation du territoire du Budget 2014 de la Municipalité et envoi du budget aux citoyens
- 21. La Fondation Claude De Serres demande une contribution financière
- 22. Installation d'une minuterie (timer) pour les lumières de la patinoire
- 23. Règlement « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » :
  - 1) Adoption de l'avis de motion
  - 2) Adoption du projet de règlement 312-012014
- 24. Participation à une formation pour les élus municipaux
- 25. Informations :
  - Reconnaissance à Madame Noëlla Bouchard qui a fêté ses 100 ans au mois de décembre 2013 – suggestion de Louis Santerre
  - MMQ – ristourne pour l'exercice financier 2013 au montant de 1 690 \$
  - Éco Entreprises Québec – programme d'aide financière pour l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales - remboursement de 70 \$ jusqu'à concurrence de 840 \$ par unité
  - 4 constats émis à la suite d'une plainte pour l'arrêt obligatoire à l'intersection des chemins Mystic et Walbridge
  - Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – versement d'une subvention de 5 579.27 \$ en 2013
  - Célébrons ensemble notre drapeau le 21 janvier 2014
- 26. Deuxième période de questions
- 27. Correspondance de monsieur le maire
- 28. Affaires diverses
- 29. Approbation des comptes à payer
- 30. Clôture (ajournement) de la session ordinaire.

**1. Période de recueillement**

**2014.0107 2. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 6 janvier 2014**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour proposé le 6 janvier 2014 soit et est approuvé tel que présenté, en laissant le point 28 affaires diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE.

**2014.0108 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 décembre 2013 soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE.

**4. Première période de questions**

**2014.0109 5. Virements budgétaires 2013**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à quelques virements budgétaires;

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder aux virements suivants :

Numéro de compte	Nom du compte G/L	Débit	Crédit
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
<b>Conseil</b>			
02-110-00-241	Cotisations de l'employeur	435.40 \$	
02-110-00-210	Régime de retraite		152.26 \$
02-110-00-231	Assurance-emploi		96.18 \$
02-110-00-280	Assurances collectives		186.96 \$
<b>Total</b>		<b>435.40 \$</b>	<b>435.40 \$</b>
<b>Gestion financière et administrative</b>			
02-130-00-527	Entretien et réparation ameublement	534.75 \$	
02-130-00-670	Fournitures de bureau		462.17 \$
02-130-00-329	Services divers		72.58 \$
<b>Total</b>		<b>534.75 \$</b>	<b>534.75 \$</b>
<b>Autres</b>			
02-190-00-420	Assurances	5.00 \$	
02-190-00-970	Subventions O.S.B.L.		5.00 \$
<b>Total</b>		<b>5.00 \$</b>	<b>5.00 \$</b>
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>			
<b>Voirie municipale</b>			
02-320-05-521	Entretien fossés de chemin	4 025.83 \$	
02-320-00-212	Fonds de retraite		0.52 \$
02-320-00-242	Cotisation au fonds de santé		25.86 \$
02-320-00-280	Assurances collectives		0.32 \$
02-320-00-331	Téléphone cellulaire		16.50 \$
02-320-04-521	Rapiéçage mécanisé		3 982.63 \$
<b>Total</b>		<b>4 025.83 \$</b>	<b>4 025.83 \$</b>
<b>Enlèvement de la neige</b>			
02-330-00-640	Lames, couteaux, sabots	2 192.65 \$	
02-330-00-631	Essence et huile diesel		545.99 \$
02-330-00-526	Entretien rétro-excavatrice		1 646.66 \$
		<b>2 192.65 \$</b>	<b>2 192.65 \$</b>
<b>Loisir et culture</b>			
02-700-00-140	Employés	536.82 \$	
02-700-00-222	Régime des rentes - loisir		48.45 \$
02-700-00-232	Assurance emploi - loisir		25.54 \$
02-700-00-242	Cotisation au fonds de santé - loisir		51.11 \$
02-700-00-252	CSST - loisir		24.25 \$
02-700-00-262	RQAP - loisir		9.39 \$
02-701-20-522	Entretien & réparation c. communautaire		378.08 \$
<b>Total</b>		<b>536.82 \$</b>	<b>536.82 \$</b>

ADOPTÉE.

**2014.0110 6. Dépenses de voirie municipale du mois de décembre 2013**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve les comptes de dépenses de voirie du mois de décembre 2013 comme suit :

- Rainville Automobile inc.	237.58 \$
- Denis Gagnon	3 050.29
- Les Équipements Baraby inc.	30.34
- Équipements Inotrac inc.	3 028.36
- Les Pétroles Dupont inc. - 1474.5 lt. diesel	2 090.31
- Carrefour St-Ignace-inc. - diesel	275.00
- André Gagnon couteaux pour sens unique	459.90

Total : 9 171.78 \$  
=====

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0111**    **7.      Formation des comités 2014**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité;

QUE monsieur le maire Albert Santerre, madame la conseillère Josée Goyette et monsieur le conseiller André Dulude soient nommés pour siéger sur les comités **« services de santé et protection civile »**;

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers Ghislain Quintal et Donald Pinard soient nommés pour siéger sur les comités **« Matières résiduelles et Comité Consultatif d'urbanisme. »**;

QUE monsieur le maire Albert Santerre, madame la conseillère Josée Goyette et monsieur le conseiller Benoît Lamontagne soient nommés pour siéger sur le comité **« Loisirs et cultures »**;

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers Benoît Lamontagne et Éric Rioux soient nommés pour siéger les comités **« communications et pacte rural »**;

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers Éric Rioux et Donald Pinard soient nommés pour siéger sur le comité **« Voirie municipale »**;

QUE monsieur le maire Albert Santerre et messieurs les conseillers André Dulude et Donald Pinard soient nommés pour siéger sur le comité **« Incendie »**;

QUE monsieur le maire Albert Santerre, madame la conseillère Josée Goyette, monsieur le conseiller Benoît Lamontagne soient nommés pour siéger sur le **« comité des Fêtes du 125<sup>e</sup> anniversaire »** de la municipalité. Marc-André Gherardi, technicien en loisir et Monique Aubry, directrice générale secrétaire trésorière par intérim feront aussi partis dudit comité.

ADOPTÉE.

**2014.0112**    **8.1    Désignation du représentant auprès de la Corporation de développement de Bedford et région**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil désigne monsieur le maire Albert Santerre ou en son absence le maire suppléant pour représenter la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge auprès de la Corporation de développement de Bedford et région;

QUE toute représentation auprès de la Corporation de développement de Bedford et région soit traité à même titre qu'une participation à un comité municipal;

QUE le traitement soit le même que celui octroyé pour un membre d'un comité municipal.

ADOPTÉE.

**2014.0113**    **8.2    Nomination d'un représentant au conseil des maires de la M.R.C.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge est représentée par Monsieur Albert Santerre, maire, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que chaque conseil municipal doit nommer un représentant afin de remplacer le maire, en cas d'absence, au conseil des maires de la MRC conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE monsieur Donald Pinard soit nommé représentant de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge en remplacement de Monsieur Albert Santerre au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

ADOPTÉE.

**2014.0114**    **8.3    Nomination du maire suppléant**

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseiller Donald Pinard soit nommé maire suppléant de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour l'année 2014.

ADOPTÉE.

**2014.0115**    **9.    Approbation des frais d'adhésion 2014**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le paiement des frais d'adhésion pour l'année 2014 aux organismes suivants;

1. Association des directeurs municipaux du Québec 407 \$ plus taxes;
2. Infotech contrat de soutien 4 565 \$ plus taxes;
3. Québec municipal 80.00\$ plus taxes
4. OBV Yamaska 50 \$.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0116**    **10.1    Rémunération annuelle de la directrice générale – secrétaire trésorière**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité;

QUE le salaire annuel versé en 2014 à Mélanie Thibault, en tant que directrice générale – secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, soit de quarante-cinq mille trois cent trente et un dollars (45 331 \$), plus assurances collectives et régime de retraite représentant 5% du salaire annuel, incluant une réserve de 6% pour les vacances annuelles.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0117**    **10.2    Rémunération annuelle de l'inspecteur municipal de voirie**

Il est proposé par Donald Pinard appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE le salaire annuel versé en 2014 à Michel Brais, en tant qu'inspecteur municipal de voirie et employé préposé au déneigement de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, soit de quarante-huit mille cent cinquante dollars (48 150 \$) réparti également entre la voirie d'été et la voirie d'hiver. Ce montant inclue 8% de vacances, plus assurances collectives et régime de retraite représentant 5% du salaire annuel.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0118**    **10.3    Rémunération du chauffeur de camion de déneigement**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par André Dulude et résolu à l'unanimité;



QUE le tarif horaire du chauffeur de camion de déneigement pour l'année 2014 soit de dix-huit dollars (18 \$).

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim

**2014.0119**

**10.4 Contrat d'entretien des édifices municipaux**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

DE renouveler le contrat d'entretien du centre communautaire et de la mairie avec Sébastien Grenier pour un montant annuel de deux mille cent soixante dollars (2160 \$) payable en douze versements égaux de cent quatre-vingt dollars (180 \$) le premier lundi de chaque mois et un montant supplémentaire de quinze dollars (15 \$) sera versé comme compensation pour chaque location touchant une réception.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0120**

**10.5 Compensation pour les membres du comité de sélection dans le cadre d'appels d'offres avec évaluation pondérée**

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par André Dulude et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accepte de verser une compensation de deux cents (200 \$) à chacun des membres faisant partie du comité de sélection dans le cadre d'appels d'offres avec évaluation pondérée.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0121**

**10.6 Rémunération du technicien en loisir**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE le tarif horaire du technicien en loisir soit de vingt dollars (20 \$/hre) pour un nombre moyen de quinze (15) heures par mois. Un surplus d'heures sera attribué pour sa participation au comité des Fêtes du 125<sup>e</sup> anniversaire.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0122**

**11. Approbation des subventions accordées au Loisirs de St-Ignace, au Programme de subvention de l'activité sportive jeunesse, ainsi qu'à la bibliothèque**

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accorde les subventions suivantes :

- Les Loisirs de Saint-Ignace-de-Stanbridge 7 000 \$
- Programme de subvention de l'activité sportive jeunesse 4 250 \$
- Bibliothèque de Saint-Ignace-de-Stanbridge 5 000 \$ ;

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0123**    **12. Adoption du Règlement numéro 309.012014 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2014 et les conditions de leur perception**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté son budget pour l'année 2014 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim mentionne que ce règlement a pour objet de fixer les taux de taxes foncières, matières résiduelles et de collecte sélective de l'année 2014, le nombre, le pourcentage et les dates de paiement, le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes et les frais d'administration;

ATTENDU qu'avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2<sup>ième</sup> jour de décembre 2013;

À CES CAUSES, il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**ARTICLE 1**                    **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**                    **ANNÉE FISCALE**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2014.

**ARTICLE 3**                    **TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Une taxe générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de soixante-dix-neuf virgule cinq du cent dollars d'évaluation (0,795 \$/100 \$). Cette taxe générale de soixante-dix-neuf virgule cinq cents du cent dollars d'évaluation (0,795 \$/100 \$) d'évaluation est aussi exigible d'une personne qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble compris dans une E.A.E.

**ARTICLE 4**                    **DÉCHETS**

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de dispositions des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 164.82 \$ par logement;
- 164.82 \$ par commerce;
- 164.82 \$ par exploitation agricole.

**ARTICLE 5**                    **COLLECTE SÉLECTIVE**

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 48.63 \$ par logement;
- 48.63 \$ par commerce;
- 48.63 \$ par exploitation agricole.

**ARTICLE 6**                    **VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Aux fins de financer le service de vidanges des fosses septiques, il est imposé et sera exigé un tarif de compensation décrété par résolution pour chaque immeuble ayant reçu le service de vidange de fosse septique en 2014.

**ARTICLE 7**                    **TAXE DE COMPENSATION COURS D'EAU**

Une compensation de 0,000366 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.

Les travaux spécifiques de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau feront l'objet d'un règlement de tarification touchant les contribuables concernés.

**ARTICLE 8**                    **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un (1) versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas trois cent dollars (300\$). La date ultime où peut-être fait ce versement est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint trois cent dollars (300\$), le débiteur a le droit de payer celles-ci en trois (3) versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- 1er : 31 mars 2014 pour 33 1/3 %
- 2ème : 30 juin 2014 pour 33 1/3 %
- 3ème : 30 septembre 2014 pour 33 1/3 %

Dans le cas où la date ultime du versement expire un jour ou le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1<sup>er</sup> jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

**ARTICLE 9**                    **PAIEMENT EXIGIBLE**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

**ARTICLE 10**                  **AUTRES PRESCRIPTIONS**

Les règles prescrites par les articles 8 et 9 ou en vertu de ceux-ci s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

**ARTICLE 11**                  **TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de quinze pour cent (15%).

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

**ARTICLE 12**                  **FRAIS D'ADMINISTRATION**

Des frais d'administration de vingt-cinq dollars (25\$) sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**ARTICLE 13**                  **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi  
ADOPTÉE.

**2014.0124**

**13. ADOPTION du règlement 2013-07-304 modifiant le règlement 2008-03-304 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer des normes de lotissement pour les îlots déstructurés.**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 02-0113, identifiant 189 îlots déstructurés en zone agricole sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu un avis de conformité préliminaire conforme de la MRC de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction déposé au conseil municipal, conformément à l'article 202.1 du Code municipal, visant à corriger l'erreur cléricale relatif au règlement modifié qui aurait dû se lire 2008-03-304 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le règlement 2013-07-304, modifiant le règlement 2008-03-304 intitulé LOTISSEMENT, afin d'intégrer des normes de lotissement pour les îlots déstructurés.

QUE le procès-verbal de correction datée du 6 janvier 2014 et le Règlement 2013-07-304 soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient tout au long reproduits.

ADOPTÉE.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

ADOPTÉE.

#### **2014.0125 14.1 Améliorer le protocole du service postal canadien**

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU que le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Donald Pinard et résolu

QUE la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*; 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes;

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole* ;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, M. Pierre Jacob député fédéral de Brome-Missisquoi et Claude Dauphin, président de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE.

**2014.0126**    **14.2**    **L'examen du protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles**

ATTENDU qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU que Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU que Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU que Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu;

QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, M. Pierre Jacob, député fédéral de Brome-Missisquoi et M. Claude Dauphin, président de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE.

**2014.0127**    **15.1**    **Approbation des recommandations du Comité intermunicipal des incendies**

CONSIDÉRANT les recommandations 13-198 à 13-201 du comité intermunicipal des incendies adoptées le 3 décembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'entériner les recommandations 13-198 à 13-201;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Dulude, appuyé par le conseiller Éric Rioux et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge entérine les recommandations du comité intermunicipal des incendies comme suit :

1. Recommandation 13-198 afin d'autoriser le budget 2014 pour la prévention au montant de 75 772 \$;
2. Recommandation 13-199 visant le renouvellement du mandat de Madame Lacey Gilman à titre de gestionnaire pour la Ville de Bedford auprès de l'École nationale de pompiers du Québec;
3. Recommandation 13-200 afin d'autoriser le budget 2014 du service des incendies au montant de 300 056 \$;
4. Recommandation 13-201 afin d'autoriser le budget 2014 en sécurité civile au montant de 10 000 \$ ;

ADOPTÉE.

**2014.0128**    **15.5.**    **Approbation du paiement de la quote-part pour l'achat du camion incendie**

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise le paiement de vingt-cinq mille cent douze dollars et soixante-six cents (25 112,66 \$) à la Ville de Bedford représentant la quote-part de la Municipalité pour l'achat du camion incendie Pierce 1998.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0129**    **16.    Autorisation de dépenses et paiements d'achats**

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise les dépenses et le paiement des achats suivants :

- 2<sup>ème</sup> versement André Gagnon pour le déneigement 411.68 \$ taxes incl.
- Paradis, Lemieux, Francis (paiement contrat retenir 2014) 574.88 \$ taxes incl.
- HI-Tech informatique : photocopies couleur et cartouches d'encre 118.32 \$
- Suzie Poulin remboursement activités sportives 132.00 \$
- MRC Brome-Missisquoi : honoraires géomatique & phot. 713.04 \$
- Marie Bertrand fleuriste 75.88 \$
- Librairie Moderne livres de bibliothèque 1 609.65 \$

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0130**    **17.    Soumission pour réparation et peinture camion**

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accepte la soumission de 9082-7171 Québec inc. (Denis Martin) au montant de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$) plus taxes pour la réparation et la peinture du camion 10 roues.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0131**    **18.    Paiement à la Société d'Agriculture de Missisquoi – pacte rural 2013**

ATTENDU que la demande de pacte rural 2013 de la Société d'Agriculture de Missisquoi portait sur la phase 1 du plan d'affaires;

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi a versé en 2013 à la Société d'Agriculture de Missisquoi l'aide financière demandée dans le cadre de sa demande;

ATTENDU que l'appui donné à la Société d'Agriculture de Missisquoi a été interprété comme un appui financier et non moral, celui-ci n'étant pas requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Benoît Lamontagne, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

De verser le montant de cinq cents (500 \$) à la Société d'Agriculture de Missisquoi dans le cadre du projet « Plan d'affaires » conformément à la demande du pacte rural 2013.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

19. À la suite d'une lettre d'une citoyenne demandant l'adoption d'un Règlement sur les P.I.I.A. à Mystic, nous allons en discuter avec le nouvel inspecteur en bâtiment et donner suite à cette demande dans les mois qui suivront.

**2014.0132**

**20. Autorisation de dépôt au Ministère des affaires municipales, Régions et occupation du territoire du Budget 2014 de la Municipalité**

Il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil autorise Monique Aubry, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim à déposer, dans les soixante (60) jours de son adoption, au Ministère des affaires municipales, Régions et occupation du territoire le budget 2014 de la Municipalité.

QUE le document explicatif du budget 2014 soit aussi transmis gratuitement à tous les numéros civiques de la municipalité.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim

**20140133**

**21. Contribution financière à la Fondation Claude De Serres**

ATTENDU que la Fondation Claude De Serres facilite le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et supporte les personnes en convalescence suite à la maladie ou à un accident;

ATTENDU le prêt à court ou long terme des équipements nécessaires;

ATTENDU que leurs services sont grandement appréciés de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Goyette, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le versement d'une contribution financière au montant de deux cents dollars (200 \$) à la Fondation Claude De Serres.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**2014.0134**

**23.1 AVIS DE MOTION Règlement numéro 312-012014 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge**

Monsieur le conseiller Donald Pinard donne un AVIS DE MOTION, qu'elle ou un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le numéro 312.012014 visant à adopter un code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a pour objectif d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du Conseil et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Municipalité. Par cet outil, la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge souhaite instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre, de façon à prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement. Finalement, le code permet d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, à une prochaine session du conseil, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté.

**2014.0135**    **23.2**    **Adoption du projet de règlement 312.012014 relatif un code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté le 7 novembre 2011, par le règlement 312.012011, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010,c.27);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13 de la LÉDMM toute municipalité doit, suivant toute élection générale et avant le 1<sup>er</sup> mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

CONSIDÉRANT que le code révisé doit respecter les exigences de formalités et contenu de la section II du chapitre II de la LÉDMM et entrer en vigueur de la façon prévue par la loi;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Donald Pinard , appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le projet de règlement 312-012014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme "Annexe I".

ADOPTÉE.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, à une prochaine session du conseil, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

**2014.0136**    **24.**    **Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Josée Goyette et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le conseiller André Dulude à suivre la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale donné par la FQM le samedi 11 janvier 2014 à l'Eurospa et à payer les frais d'inscription de 215 \$ plus taxes. Cette formation remplacera celle donnée à Saint-Ignace- de Stanbridge le 15 février 2014 par Me Francis et pour laquelle Monsieur Dulude n'est pas disponible.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

\_\_\_\_\_  
directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**25.**    Le conseil municipal enverra des fleurs, accompagnées d'une carte, pour souligner les 100 ans de Madame Noëlla Bouchard résidante de Saint-Ignace-de Stanbridge durant plusieurs années.

**26.**    **Deuxième période de questions.**

Madame Hélène Éthier se propose pour faire partie du comité formé pour l'étude d'un règlement sur l'implantation d'un P.I.I.A. à Mystic.

**27.**    **Correspondances de monsieur le maire.**

**28.**    **Affaires diverses**

**2014.0137**    **29.**    **Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Ghislain Quintal, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil approuve les dépenses et paiements suivants;



N° chèque	Nom	Description	Montant
201300448	HYDRO QUEBEC	Électricité mairie: cpte 299	934.89 \$
201300449	INFOTECH	Papeterie 2014	5 809.11 \$
201300450	DESJARDINS SECURITE	Assurances collectives	1 093.04 \$
201300451	MINISTRE DU REVENU DU	REMISES DE L'EMPLOYEE	7 103.25 \$
201300452	RECEVEUR GENERAL DU	REMISES DE L'EMPLOYEE	2 458.23 \$
201300453	MONIQUE AUBRY	Remboursement facture 117	143.12 \$
201300454	LES PETROLES DUPONT	585.8 litres diesel	2 090.31 \$
201300455	PAPETERIE COUPAL (2010)	rouleau pellicule	114.79 \$
201300456	LES EQUIPEMENTS BARAB	additif diesel et poignée de v	30.34 \$
201300457	GARAGE DENIS GAGNON	ouvrage sur camions	3 050.29 \$
201300458	MRC BROME-MISSISQUOI	Honoraires géomatiques et	713.04 \$
201300459	PETITE CAISSE	Produits d'entretien c. comm	70.20 \$
201300460	PARADIS, LEMIEUX, FRANCI	Consultations générales - re	574.88 \$
201300461	RAINVILLE AUTOMOBILE	Réparation Inter 2010	237.58 \$
201300462	LIBRAIRIE MODERNE	livres de bibliothèque	1 609.65 \$
201300463	DESJARDINS SECURITE	REMISES DE L'EMPLOYEE	356.16 \$
201300464	R.I.E.D.S.B.M.	Enfouissement du 1er au 31	791.26 \$
201300465	VILLE DE BEDFORD	partage des coûts 2013 - ca	25 112.66 \$
201300466	GESTION ÉLECTRONIQUE D	Inspection du 24 novembrea	1 290.32 \$
201300467	GROUPE DESLANDES-	Vidange fosse septique 75€	166.71 \$
201300468	MARIE BERTRAND	Fleurs Mélanie Thibault	75.88 \$
201300469	NOPAC ENVIRONNEMENT	Matières résiduelles décem	3 662.58 \$
201300470	SANI ECO INC.	Traitement recyclage 2.800	119.48 \$
201300471	SEBASTIEN GRENIER	entretien c. comm et mairie	250.00 \$
201300472	EQUIPEMENTS INOTRAC INC	Réparation NH	3 028.36 \$
201300473	VIDEOTRON LTÉE	Internet-téléphonie-sans fil:	308.34 \$
201300474	QUÉBEC MUNICIPAL	Adhésion annuelle	91.98 \$
201300475	OBV Yamaska	Adhésion 2014	50.00 \$
201300476	POULIN, Suzie	Subvention activité sportive j	132.00 \$
201300477	CARREFOUR ST-IGNACE	diesel	275.00 \$
201300478	EXCAVATION ANDRE	couteaux pour sens unique	871.58 \$
201300479	FALCON LINE	Arbre de Noël et décorations	257.38 \$
201300480	SOCIETE D'AGRICULTURE D	Pacte rural 2013: planificati	500.00 \$
201300481	FONDATION CLAUDE DE	Contribution financière	200.00 \$
201300482	HYDRO QUEBEC	Éclairage des rues: 299 001	338.79 \$
201300483	BELL MOBILITÉ	Cellulaire: 514-209-0089-cpt	17.25 \$
201300484	VIDEOTRON LTÉE	Internet affaires: no. 713079	104.98 \$
201300485	DESJARDINS SECURITE	Assurance-collective janvier	1 120.72 \$
201300486	ADMQ	Abonnement 2014	467.95 \$
201300487	VIDEOTRON LTÉE	Internet, téléphonie, sans	239.83 \$
<b>Total des chèques émis</b>			<b>65 861.93 \$</b>

ADOPTÉE.

**2014.0138**

**30. Clôture de la session**

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par André Dulude et résolu à l'unanimité;

QUE la présente séance soit clôturée.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Albert Santerre, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Aubry, directrice générale et  
secrétaire trésorière par intérim.

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Albert Santerre, maire.

